

SAPMER : 60 ans de pêche réunionnaise

Communiqué de presse

La SAPMER (Société Anonyme de Pêche Maritime et de Ravitaillement), fête cette année ses 60 ans. Elle pêche dans les eaux australes françaises des poissons de qualité congelés à bord et consommés par la suite dans le monde entier. La légine, les langoustes mais aussi d'autres poissons, entre autres, le cabot, le bleu, la raie ou le grenadier, se retrouvent alimentant les repas gastronomiques et les carris. 60 ans d'activités riches historiquement et à l'avenir prometteur.

Un peu d'histoire

En 1947, trois Réunionnais (Jean Chatel, Georges Michel et Raymond Latour) créent la Société Anonyme de Pêche Malgache et Réunionnaise (SAPMER). Le premier d'une longue liste de bateaux est *le Cancalais*, un trois-mâts à moteur auxiliaire ayant pour vocation la pêche de morue. Mais c'est une autre ressource que visent les fondateurs de SAPMER : *Jasus paulensis*, une langouste rouge de petite taille, dont la qualité de la chair est reconnue. Les premiers essais de pêche aux casiers effectués par *Le Cancalais* sont prometteurs. SAPMER achète dès lors un cargo frigorifique de 62 mètres et le transforme en langoustier congélateur, armé de huit baleinières motorisées. Le premier *Sapmer* part en pêche le 31 décembre 1949. *Le Cancalais* a été ainsi restitué à son armateur malgache.

SAPMER devient «Société Anonyme de Pêche Maritime et de Ravitaillement». Les marins bretons et réunionnais deviennent experts dans l'art de la pêche à la langouste.

L'administration des Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF) assure un suivi scientifique de cette exploitation. Au début des années 50, des quotas de capture sont fixés annuellement, les casiers sont dimensionnés, la saison de pêche est limitée aux quatre mois de l'été austral, en dehors de la période de ponte.

En 1966, une loi impose une autorisation préalable à toute activité de pêche dans les eaux des TAAF et la concurrence légale s'installe. Les quotas sont fortement réduits et un seul bateau, le *Sapmer*, est autorisé à pêcher pour le compte de trois armateurs installés en 1971 et 1973.

Le *Sapmer* quitte la flotte, remplacé par le *Cap Horn*, un langoustier. Les quotas sont tombés à 300 tonnes, contre 1 100 tonnes deux ans plus tôt.

Ils sont attribués en totalité, en 1975, au Groupement des Armateurs Réunionnais, constitué par SAPMER, la Ciap et l'Armement des Mascareignes. Le *Cap Horn* opère pour le compte du GAR.

Fort de bon résultat des mesures de précaution, l'administration augmente progressivement les quotas. Pour SAPMER et le GAR, il est temps de se doter d'un nouveau bateau.

En 1980, un chalutier de 78 mètres est acheté et baptisé *Austral*. Il est aménagé pour la pêche à la langouste, mais conserve ses équipements de chalutage. SAPMER a en effet décidé d'étendre son activité à la pêche aux Kerguelen, sur un site de pêche composé essentiellement de poisson des glaces, de colin austral et de colin des Kerguelen. Mais la commercialisation du poisson des glaces et des autres espèces s'avère difficile.

L'*Austral* maintient son activité alternée, entre campagnes langoustières à Saint-Paul et Amsterdam et pêche au poisson des glaces des Kerguelen, jusqu'en 1986.

Cette année-là, le bateau de SAPMER se concentre sur une espèce qui n'avait guère attiré l'attention jusqu'alors : la légine (*Dissostichus eleginoides*), pressentie comme la plus belle espèce des mers australes. En 1986, 241 tonnes de légine sont ramenées à la Réunion.

En octobre 1990, l'*Austral* découvre un stock de légine vierge dans un canyon sous-marin. 350 tonnes sont pêchées en une semaine, alors que les cours continuent à monter sur les marchés asiatiques.

Pendant ce temps, à terre, la pêche hauturière réunionnaise se restructure. En 1989, les Sucreries de Bourbon prennent une participation majoritaire dans SAPMER. Le groupe de Jacques de Chateauevieux en deviendra l'unique propriétaire en 1992. Le Groupement d'Armateurs pour les Pêches Australes (GAPA), constitué en 1981, ne compte plus que deux membres : SAPMER (65%) et Armement des Mascareignes (35%).

En 1993, SAPMER se dote d'un nouveau bateau, baptisé comme son prédécesseur : l'*Austral*, un chalutier caseyeur congélateur, armé pour la langouste et la légine.

Chaque année, l'administration des TAAF distribue attentivement les quotas de pêche en veillant à limiter les prises de manière à maintenir la ressource. Fin 1996, les premiers bateaux pirates sont signalés dans les eaux des Kerguelen et des Crozet. La Marine Nationale commence ses patrouilles dans la zone économique française. Les rendements de SAPMER chutent.

Fin 1997, le Parlement vote une loi réprimant sévèrement les actes de pêche illégale dans les TAAF. SAPMER et les autres armements s'organisent pour lutter contre une pratique qui menace directement leur activité. L'administration des TAAF restreint les tonnages de captures autorisés et impose progressivement l'abandon du chalutage au profit de la palangre profonde, technique de pêche plus sélective. SAPMER commande deux palangriers congélateurs, l'*Île Bourbon* et l'*Albius*, qui entreront dans sa flotte en 2001 et 2002.

Des bateaux pirates saisis sont réhabilités. C'est le cas du *Croix du Sud*, propriété de SAPMER, jumboisé en 1999 et ancien palangrier illégal.

Un autre pirate est devenu l'*Osiris*, patrouilleur civil désormais affrété par le GIE Protection Légine Réunion et géré par SAPMER. Il prête main forte aux bâtiments de la Marine Nationale. Tous ses efforts ont fini par porter leurs fruits. Depuis trois campagnes, les pêcheurs illégaux semblent avoir déserté les TAAF et le stock de légine se reconstitue.

Aujourd'hui

SAPMER SA et ses deux filiales, Les Armements Réunionnais et Armement Sapmer Distribution, emploient au total 261 personnes, dont 121 marins français, 87 marins étrangers et 53 salariés à terre.

Si la langouste et la légine constituent ses deux principales ressources, l'armement n'a jamais cessé de rechercher de nouvelles espèces commerciales.

En 2006, SAPMER a décidé de s'investir dans la pêche au thon, en rachetant deux senneurs congélateurs, baptisés le Titan et Takamaka. Le thon est aujourd'hui la principale ressource halieutique de l'océan Indien tropical et représente une intéressante piste de diversification pour l'armement réunionnais.

L'aventure de la pêche : de la mer à l'assiette

La commercialisation de produit de la mer implique de nombreuses étapes.

Avant la Marée :

Le Journal Officiel (JO) publie les quotas de pêche et les autorisations associées. Les bateaux autorisés à naviguer sont inspectés par le service des Affaires Maritimes qui délivre la conformité du bâtiment. Ce n'est qu'à partir de ce moment que les bateaux sont préparés et équipés. Les navires sont chargés en matériel, aussi bien pour la pêche que pour l'équipage.

Après l'approbation de la branche administrative, nécessaire au départ d'un navire de la flotte, le capitaine de chaque navire prépare sa stratégie et s'organise en fonction de l'itinéraire à prendre.

A terre, les équipes anticipent sur la commercialisation de produits pour permettre de répondre aux attentes du marché.

Pendant la Marée :

Lors des campagnes, aux durées variables selon les espèces recherchées, les différents produits de la mer sont pêchés selon des méthodes éprouvées. Le thon est pêché à la senne tournante, la légine à la palangre de fond puis montée à la gaffe, la langouste au casier. Chaque bateau est équipé de zone de préparation, la zone de stockage en compartiment réfrigéré de -18° à -25°)

Après la Marée :

Pendant le trajet de retour de la campagne, les équipes à terre gèrent les formalités administratives, douanières et autres, permettant ainsi un gain de temps à l'arrivée des bateaux.

La logistique organise le débarquement des 150 à 800 tonnes de pêche. Les produits sont par la suite contrôlés, calibrés et classés pour le stockage, grâce à une chaîne logistique de distribution efficace. C'est ainsi que ces produits se retrouvent sur les différents étales des poissonniers du monde ou dans les assiettes des plus grands restaurants.

Le travail ne s'arrête pour autant pas pour la Sapmer. Elle accorde une grande importance aux diverses réclamations, à l'écoute et à la visite de ses clients, garantissant ainsi une qualité de service irréprochable saluée depuis 60ans.

L'actualité

Journée Portes Ouvertes

A l'occasion de ses 60 ans, SAPMER ouvre ses portes et accueille à bord les écoles et le grand public lors d'une journée Portes Ouvertes

Vendredi 29 juin 2007 de 9h à 18h

Port Ouest- Quai 8

Deux bateaux palangriers, l'*Albius* et l'*Ile Bourbon*, sont à quai et les équipages partagent avec le public leur expérience et leur savoir- faire.

Sur place un dispositif d'informations sous forme de panneaux d'exposition complète ce moment de découverte avec des renseignements sur les espèces pêchées, la défense de l'environnement, la piraterie sur ses zones etc.

Une visite enrichissante et source de nombreux développements pédagogiques.

Contact presse : Claire de Chateaufieux – 0692 01 00 11 – claire.horizons@wanadoo.fr